

Impact de la fusion AGIRC-ARRCO

Exemples de calcul

Trois exemples de calcul sont présentés ci-après. Ils ont été réalisés avec la valeur du plafond mensuel de la sécurité sociale 2018 (3 311 euros).

Exemple 1 : hypothèse d'un salarié non-cadre avec un salaire inférieur au plafond, salaire brut habituel de 1 850 euros

	Jusqu'au 31 décembre 2018				À compter du 1er janvier 2019				
	Assiette	Taux	Salarié	Employeur	Assiette	Taux	Salarié	Employeur	
Cotisation	Tranche 1	7.75%	57.35€	86.03€	Cotisation	Tr1	7.87%	58.28€	87.32€
AGFF	Tranche 1	2.00%	14.80€	22.20€	CEG	Tr1	2.15%	15.91€	23.87€
Total			72.15€	108.23€	Total			74.19€	111.19€

Exemple 2 : hypothèse d'un salarié cadre avec un salaire inférieur au plafond, salaire brut habituel de 3 100 euros

	Jusqu'au 31 décembre 2018				À compter du 1er janvier 2019				
	Assiette	Taux	Salarié	Employeur	Assiette	Taux	Salarié	Employeur	
Cotisation	Tranche 1	7.75%	57.35€	86.03€	Cotisation	Tr1	7.87%	97.65€	146.32€
GMP	353.82€	20.55%	27.60€	45.11€	CEG	Tr1	2.15%	26.66€	39.99€
CET	Salaire	0.36%	4.03€	6.82€					
AGFF	Tranche 1	2.00%	24.80€	37.20€					
Total			152.53€	233.28€	Total			124.31€	186.31€

Exemple 3 : hypothèse d'un salarié cadre avec un salaire supérieur au plafond, et au salaire charnière de la GMP, salaire brut habituel de 4 500 euros

	Jusqu'au 31 décembre 2018				À compter du 1er janvier 2019				
	Assiette	Taux	Salarié	Employeur	Assiette	Taux	Salarié	Employeur	
Cotisation	Tranche 1	7.75%	102.64€	153.95€	Cotisation	Tr1	7.87%	104.29€	156.27€
	Tranche 2	20.55%	92.74€	151.59€		Tr2	21.59%	102.72€	153.97€
CET	Salaire	0.36%	5.85€	9.90€	CEG	Tr1 et 2	2.00%	26.66€	39.99€
AGFF	Tranche 1	2.00%	26.48€	39.73€	CET	Tr1 et 2		6.30€	9.45€
	Tranche 2	2.20%	10.70€	15.45€					
APEC	Tranche 1 et 2	0.06%	1.08€	1.62€	APEC	Tr1 et 2	0.06%	1.08€	1.62€
Total			239.49€	372.24€	Total			255.70€	383.28€

Pour effectuer d'autres simulations, vous pouvez utiliser le simulateur proposé par le Groupe AUDIENS en suivant ce lien :

<https://www.audiens.org/articles/employeurs-simulez-vos-cotisations-de-retraite-complementaire-2019-des-maintenant.html>